



Rue Village, 37 - 4877 OLNÉ  
Tél. : 087/26.02.72 - Fax :  
087/26.02.73  
Compte financier : BE07 0910 0044  
0266  
N° d'entreprise : 0207372736

Votre correspondant : JP EMBRECHTS

Extrait du registre aux délibérations du Collège  
communal du 03 août 2018

Présents :

M. SENDEN, Bourgmestre-Président ;  
MM. KEMPENEERS et HALIN, Echevins ;  
Mme BARBASON, Echevine ;  
M. ELIAS, Président du CPAS ;  
M. EMBRECHTS, Directeur général.

**Objet : Ordonnance de police réglementant la circulation sur la N604 au Chaudfour du 08/08/2018 au 14/08/2018 pour des travaux de rénovation d'un mur de soutènement de la N604**

Le Collège communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu la demande de Demande de Monsieur Fabien Legros, de société Nelles, située rue Au-dessus des Trous, 4 à 4960 MALMEDY, en date du 05 juillet 2018, chargée d'effectuer des travaux de rénovation d'un mur de soutènement de la N604 sont en exécution depuis le 4 mai 2018 au Chaudfour à hauteur du de la rue Grand Vaux et la borne kilométrique 21,100 à coté de la parcelle cadastrale référencée B1305a.

Considérant que pour les phases d'enlèvement des t3, fraisage et pose de la couche de tarmac sur le tronçon;

Considérant que la configuration des lieux ne permet pas de réaliser ces travaux sans entraver la circulation ;

Considérant que les travaux susmentionnés nécessitent l'utilisation de transports et engins de chantier ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents et assurer la sécurité des usagers et du personnel pendant ces travaux ;

Vu le plan de déviation ainsi que sa légende ci-joint proposé par le service voirie ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARRETE:

**Art.1er :** Du mercredi 8 août 2018 de 7 heures au mardi 14 août 2018 à 18 heures, la circulation de toutes espèces de véhicules, y compris les cycles sans moteur est interdite, sur la voie publique à Olné, sur la N604 au Chaudfour entre la rue Grand Vaux et la borne kilométrique 21,100 à coté de la parcelle cadastrale référencée B1305a, selon les nécessités du chantier.

Cette mesure sera matérialisée par les signaux, C13a, C3 complété par un panneau additionnel « excepté circulation local » , au niveau des carrefours de

la rue Tonvoie/N604 ainsi que de la Fosses Berger/N604

**Art.2** : Aux mêmes dates, l'arrêt et le stationnement de toutes espèces de véhicules sont interdits sur la voie publique à Olne, sur le tronçon repris à l'article 1. Cette mesure sera matérialisée par les signaux E1 et E3.

**Art. 3.1** : Un itinéraire de déviation vers la N673 sera mis en place sur la N61 ainsi que sur la N621 du mardi 7 août 2018 de 7 heures au jeudi 9 août 2018 à 18 heures. Cette déviation sera matérialisée par les signaux F41 avec l'additionnel Soumagne et l'additionnel Trooz.

**Art. 3.2** : Aux mêmes dates, un panneau F41 complété par un panneau additionnel « Olne via Soiron » sera mis en place au niveau du carrefour de la rue Tonvoie/N604.

**Art. 3.3** : Aux mêmes dates, un panneau "Accès Olne fermé Déviation via Trooz et Fléron" sera placé au carrefour de la N604/N61

**Art. 3.4** : Aux mêmes dates, un panneau "Accès Trooz fermé Déviation via Fléron " sera placé au carrefour de la N604/N621

**Art. 4** : Par dérogation aux articles 1 à 3, le présent arrêté ne sera d'application que lorsque la signalisation ad hoc sera établie pour en avertir les usagers de la route. La signalisation sera placée par l'entreprise responsable des travaux et sous sa responsabilité.

#### **Article 4 complémentaire**

La société NELLES Frères fera une demande à la Commune de Trooz ainsi qu'aux communes de Soumagne et de Fléron afin qu'aux mêmes dates, les panneaux mentionnés aux articles 3 soient placés

**Art.5** : Les contrevenants seront poursuivis et punis des peines de simple police.

**Art.6** : Des expéditions du présent seront transmises pour information:

- aux Greffes des Tribunaux de 1ère Instance, de Justice de Paix de Verviers
- à la zone de secours Vesdre-Hoëgne et Plateau
- à la Zone de Police du Pays de Herve
- à M. Dugard et/ou M. Libert
- à M. LEGROS de la société Nelles.
- au TEC

Par le Collège,

Le Directeur général,  
JP EMBRECHTS

Le Bourgmestre,  
Gh. SENDEN

Le Directeur général  
JP EMBRECHTS

Pour extrait conforme,



Le Bourgmestre,  
Gh. SENDEN